16 janvier 2024

COMMUNE DE GOUMOËNS / CONTRAT DE LOCATION
REFUGE « CHALET DES CHASSEURS »
Chemin de Villars-le-Terroir 1, 1376 Goumoens-la-Ville

Date de réservation :	Genre de manifestation : .....
Organisateur responsable : Nom, prénom, date naissance, adresse, e-mail & n° de tél. :	
Nombre de personnes :	

SPECIMEN

Tarifs (forfait journalier) :

- Fr. 160.00 pour les habitants de la Commune
- Fr. 210.00 pour les gens de l'extérieur

Consignes :

- La mise à disposition du local débute à 09h00 le jour retenu, sa reddition en principe à 08h00 le lendemain matin.
- En cas de **non-respect** des conditions de location et d'utilisation ci-jointes, un montant minimum de Fr. 50.00 sera perçu. Les heures de nettoyage ou de rangement supplémentaires seront facturées au prix de Fr. 50.00/heure. Tout dégât sera facturé.
- Une caution de Fr. 50.00 sera versée à la remise de la clé et sera remboursée en déduction de la facture de location. En cas de perte, la caution ne sera pas restituée. Les frais de changement du cylindre seront à la charge du locataire.
- La clé est à retirer au bureau communal selon l'horaire suivant : lundi, mardi, mercredi, vendredi 08h00-10h30 et jeudi 17h00-19h00. Elle sera restituée avec la check-list dans la boîte aux lettres "voirie", à côté de la grande salle, compartiment courrier.
- Pour la visite des lieux et pour toute autre information à recevoir, prendre contact **en temps utile** et durant l'horaire suivant, 09h00-12h00 et 14h00-17h00 avec M. Laurent Vulliamy, tél. 079 685 01 10, qui donnera tous les renseignements nécessaires.
- L'éventuelle visite est comprise dans le prix de location, toute visite supplémentaire sera facturée à Fr. 50.00/heure.
- En cas de désistement ou d'annulation :
  Dans les 30 jours avant la date de location, une taxe administrative de Fr. 50.00 est due.
  Dans les 48 heures avant le jour en question, l'entier du prix de location reste dû.

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance des conditions précitées et certifie également louer la salle pour mes propres besoins et non pour ceux d'une tierce personne.

Date et signature : .....

Le double est à renvoyer par retour de courrier à l'Administration communale.
Copie pour information va à M. Laurent Vulliamy et à la Bourse communale.

Administration communale, rue Château-Dessus 1, Case postale 11, 1376 Goumoens-la-Ville
Tél. 021.886.15.20 – Fax 021.886.15.21 – e-mail : greffe@goumoens.ch
www.goumoens.ch

16 janvier 2024

Refuge « Chalet des chasseurs »

Conditions de location et d'utilisation

1. Pas de réservation aux personnes mineures, ni de sous-location possible.
2. Pas de vente de boissons alcoolisées.
3. Pas de diffusion de musique au-delà de 22 heures (respect de la faune).
4. Le refuge est non-fumeur. Interdiction de planter des clous, agrafes, punaises (mobilier, murs).
5. Tout balisage du chemin d'accès ou aux abords du refuge doit être enlevé par le locataire avant de quitter les lieux.
6. L'allumage d'un feu à l'extérieur n'est admis qu'à l'endroit prévu à cet effet; tout danger d'incendie doit être éliminé avant de quitter les lieux.
7. La forêt doit être respectée; les abords du refuge seront rendus propres et il est interdit de couper ou d'arracher de la végétation.
8. La génératrice est mise à disposition avec le plein de carburant pour une autonomie d'env. 20 heures. Si impérativement nécessaire, le remplissage du réservoir est à effectuer à la charge et au risque du locataire.

Descriptif/inventaire des lieux
Le refuge peut accueillir au maximum 35 personnes, inclus l'usage de la terrasse extérieure (env. 20 personnes à l'intérieur).
Il est équipé comme suit :
-1- éclairage par génératrice;
-9- prises électriques (10 A maximum);
-1- coin cuisine avec 1 réfrigérateur à boissons et 1 cuisinière avec four.

Local de rangement : tables de réserve et génératrice.

Local séparé : 1 WC norme handicapé.

Inventaire détaillé ci-après.

Utilisation
Le locataire apporte ses propres sacs taxés officiels et emporte ses déchets, y compris bouteilles.
Le mode d'utilisation du poêle et de la génératrice est affiché.
Seul le bois stocké à côté du poêle peut être utilisé (bois fourni par la Commune).
Les carrelages (refuge et WC) seront balayés et récurés.
Extérieur : ramassage des papiers et autres détritus ainsi que balayage des dalles et nettoyage des tables fixes, si besoin.
Barbecue : selon instructions lors de la visite préalable.

Parking
Les voitures doivent être stationnées à l'extérieur du périmètre du refuge.

Dégâts
Le locataire signalera tout dommage lors de l'état des lieux.
Il sera tenu responsable de tout dégât découlant d'une utilisation inappropriée du refuge et de ses installations.
Tout matériel manquant ou endommagé fera l'objet d'une facturation séparée.

Remarque
L'eau est coupée du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Administration communale, rue Château-Dessus 1, Case postale 11, 1376 Goumoens-la-Ville
Tél. 021.886.15.20 – Fax 021.886.15.21 – e-mail : greffe@goumoens.ch
www.goumoens.ch

16 janvier 2024

Refuge « Chalet des chasseurs »

Inventaire détaillé

VAISSELLE

48 couteaux
48 fourchettes
48 cuillères à soupe
48 cuillères à café
48 tasses à café
48 sous-tasses à café
48 assiettes à soupe
48 assiettes plates
48 assiettes à dessert
48 verres à eau 2 dl
48 verres à vin
2 carafes à eau
5 corbeilles à pain rondes
1 planche à pain en bois
1 couteau à pain
1 couteau à viande
1 planche en bois
1 passoire
2 saladiers
2 couverts à salade
1 tire-bouchon
1 lot de casseroles et couvercles
4 sets à fondue Gourmet
1 bouilloire
1 coin « grillades »

MEUBLES

6 tables 180 cm x 80 cm
40 chaises (à empiler après usage)
1 réfrigérateur à boissons
1 cuisinière avec four
1 poêle à bois
1 tapis d'entrée

Local de rangement :
4 tables 120 cm x 70 cm
1 génératrice

NETTOYAGE

2 balais
1 brosse à récurer
1 brosse et ramassoire
1 seau
1 serpillière

MATERIEL DIVERS

1 extincteur

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Administration communale, rue Château-Dessus 1, Case postale 11, 1376 Goumoens-la-Ville
Tél. 021.886.15.20 – Fax 021.886.15.21 – e-mail : greffe@goumoens.ch
www.goumoens.ch

16 janvier 2024

Refuge « Chalet des chasseurs »

« Check-list »

A compléter et restituer dans la boîte aux lettres "voirie", à côté de la grande salle, compartiment courrier, avec la clé selon arrangement convenu.

Jour de location : .....

Nom et prénom du locataire responsable : .....

Prière de cocher les cases ci-après :	Remarques éventuelles :
☐ Frigo vidé, nettoyé et laissé ouvert	.....
☐ Vaisselle nettoyée et rangée	.....
☐ Poêle déclenché/feu éteint	.....
☐ Sol et WC récurés	.....
☐ Portes fermées à clé	.....

A l'extérieur :

☐ Barbecue selon instructions données	.....
☐ Balisage et décoration retirés	.....
☐ Tables, chaises extérieures rangées dans le local	.....
☐ Sacs taxés et déchets (bouteilles, PET) emportés	.....

Rappel : Tout matériel manquant ou endommagé fera l'objet d'une facturation séparée.

Avec nos remerciements pour votre compréhension.

Vos éventuels conseils nous seront utiles.

Date et signature : .....

Administration communale, rue Château-Dessus 1, Case postale 11, 1376 Goumoens-la-Ville
Tél. 021.886.15.20 – Fax 021.886.15.21 – e-mail : greffe@goumoens.ch
www.goumoens.ch